

## DÉFI HARLEY-DAVIDSON 10 RANDONNÉES POUR 2026

### Règlement officiel

- **AUCUN ACHAT N'EST NÉCESSAIRE POUR PARTICIPER OU POUR GAGNER UN PRIX. IL S'AGIT D'UN CONCOURS AXÉ SUR LES COMPÉTENCES ET NON D'UN JEU DE HASARD. LES GAGNANTS SERONT CHOISIS EN FONCTION DES CRITÈRES ÉNONCÉS.**
- **SEULS LES MEMBRES DU HARLEY OWNERS GROUP™ DU CANADA SONT INVITÉS À PARTICIPER.**
- **LES PARTICIPANTS ACCORDENT AU PROMOTEUR LE DROIT D'UTILISER LE CONTENU COMMUNIQUÉ DANS LE CADRE DU CONCOURS.**
- **LES RISQUES ASSOCIÉS AU DÉFI SONT ASSUMÉS PAR LES PARTICIPANTS. LES PARTICIPANTS SONT INVITÉS À ÉVITER D'ENFREINDRE LA LOI ET DE PROVOQUER DES SITUATIONS DANGEREUSES EN PRENANT DES PHOTOS OU DANS LE CADRE DE LEUR PARTICIPATION À CE DÉFI.**

**COMMANDITAIRE :** Harley-Davidson Canada inc., (« commanditaire ») 675, promenade Cochrane, tour Est, 6e étage, Markham (Ontario) L3R 0B8.

**ADMISSIBILITÉ :** Pour participer au défi Harley-Davidson 10 randonnées pour 2026 (le « Défi »), vous devez, au moment de votre inscription : (i) être un résident légal du Canada âgé de 19 ans ou plus, et (ii) être membre à part entière ou passager/associé du Harley Owners Group (« HOG »). Les employés du Commanditaire et ses concessionnaires et détaillants participants, sociétés affiliées, représentants commerciaux, distributeurs et agences de promotion et autres agences de vente, sociétés mères, sociétés affiliées, filiales, agences de service, entrepreneurs indépendants participant à la promotion ainsi que la famille immédiate (parents, conjoints, y compris les conjoints de fait, frères, sœurs, enfants, grands-parents, petits-fils ou petites-filles, peu importe le lieu de résidence) et les membres du ménage de toutes les personnes susmentionnées ne sont PAS admissibles. Le présent défi est assujéti à l'ensemble des lois et règlements fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux. En cas d'interdiction ou de restriction par la loi, l'offre sera nulle et non avenue

**LA PÉRIODE DU DÉFI :** Le défi se déroule du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026 (la « période du défi »). Les photos soumises après 23 h 59 heure normale du Centre (HNC) le 31 décembre 2026 ne sont pas admissibles.

**COMMENT PARTICIPER :** Si vous êtes un membre canadien HOG admissible, vous pouvez participer au défi en vous connectant à votre compte HOG et en visitant le site [https://members.harley-davidson.com/fr\\_CA/HOG/HDMN\\_Ride365](https://members.harley-davidson.com/fr_CA/HOG/HDMN_Ride365) pendant la période du défi.

Sur ce site, pour soumettre une participation à l'approbation, faites défiler vers le bas et accédez à la section « 10 randonnées pour 2026 » ou toute autre section portant un nom similaire. Pour valider votre participation, vous devez 1) sélectionner la randonnée que vous avez effectuée dans la liste déroulante des randonnées possibles et 2) téléverser une photo de vous tenant en main la couverture du Guide des avantages de l'année en cours à l'endroit prévu à cet effet pour cette randonnée, comme indiqué dans le Guide des avantages. *Veillez consulter les renseignements ci-dessous pour obtenir des directives additionnelles concernant les exigences de soumission de photos.*

Un seul compte par membre HOG peut être associé au concours.. L'utilisation de dispositifs automatisés est interdite. Le Commanditaire se dégage de toute responsabilité à l'égard des soumissions perdues, tardives, endommagées, brouillées, incomplètes, altérées ou irrégulières ou mal acheminées de toute autre manière et à l'égard des soumissions n'ayant pas été reçues pour toute autre raison; de telles soumissions seront réputées inadmissibles et seront écartées à la discrétion du Commanditaire. Les renseignements que vous fournissez seront utilisés par le Commanditaire conformément à sa politique de confidentialité. Les soumissions deviendront la propriété du Commanditaire et ne seront pas retournées.

**LIEUX D'ENREGISTREMENT AU DÉFI :** Les dix (10) lieux d'enregistrement au défi sont les suivants :

1. LIEU D'ENREGISTREMENT DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE : Panneau métallique rond indiquant la centrale électrique de Stave Falls 31338 Dewdney Trunk Rd, Mission (Colombie-Britannique) V4S 1C5	6. LIEU D'ENREGISTREMENT DU QUÉBEC : Bureau d'information touristique de La Tuque 550, Rue St Louis, La Tuque (Québec) G9X 2X4
2. LIEU D'ENREGISTREMENT DE L'ALBERTA : Bâtiment d'entrée du Lieu historique national du Canada Rocky Mountain House 392077 Range Rd. 74A, Rocky Mountain House (Alberta) T4T 2A4	7. LIEU D'ENREGISTREMENT DU NOUVEAU-BRUNSWICK : Phare de St. Martins à Harbour Park 424 Main St., St. Martins (Nouveau-Brunswick) E5R 1C3
3. LIEU D'ENREGISTREMENT DE LA SASKATCHEWAN : Enseigne du restaurant Bud's BBQ 113 Main St., Ogema (Saskatchewan) S0C 1Y0	8. LIEU D'ENREGISTREMENT DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE : Panneau indiquant le parc Burntcoat Head (dans le parc de stationnement) 45 Faulkner Lane, Noel (Nouvelle-Écosse) B0N 2C0
4. LIEU D'ENREGISTREMENT DU MANITOBA : Entrée principale du South Beach Casino 1 Ocean Dr., Scanterbury (Manitoba) R0E 1W0	9. LIEU D'ENREGISTREMENT DE L'ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD : Phare du port de Covehead 1530 Gulf Shore Pkwy. East, Covehead (Île-du-Prince-Édouard) C0A 1P0
5. LIEU D'ENREGISTREMENT DE L'ONTARIO : Sculpture de la Grosse pomme 262 Orchard Rd., Colborne (Ontario) K0K 1S0	10. LIEU D'ENREGISTREMENT DE TERRE-NEUVE : Panneau indiquant Western Brook Pond (dans le parc de stationnement) Route 430, Gros Morne National Park (Terre-Neuve-et-Labrador) AOK 4Z0

**ENVOI DE PHOTO – EXIGENCES :** Les exigences suivantes s'appliquent aux photos soumises par les membres HOG dans le cadre du présent défi :

- Chaque photo doit contenir les éléments suivants :
  - ✓ Vous, le participant, devez figurer sur chaque photo.
  - ✓ Le Guide des avantages pour l'année en cours doit être clairement identifiable sur chaque photo. Rendez-vous sur le site HOG pour télécharger une version imprimable.
  - ✓ Toutes les photos doivent être prises au cours de la période du défi. Les photos prises en dehors de la période du défi ne sont pas admissibles et de telles soumissions peuvent se solder par une disqualification, à l'entière discrétion du Commanditaire.
  - ✓ Toutes les photos doivent être soumises en ligne sur le site [https://members.harley-davidson.com/fr\\_CA/HOG/HDMN\\_Ride365](https://members.harley-davidson.com/fr_CA/HOG/HDMN_Ride365) pendant la période du concours. Limite d'une (1) photo par lieu d'enregistrement au défi.

- ✓ Les formats d'image acceptés sont : **.jpg**, **.gif** et **.png**. La taille de chaque photo ne doit pas dépasser 5 Mo. Les images soumises doivent être nettes et les points de repère/noms/panneaux y apparaissant doivent être lisibles. Les photos floues, mal définies, illisibles ou méconnaissables ne seront pas admissibles, et ce, à l'entière discrétion du Commanditaire.

Les photos soumises doivent être des créations originales des participants et être exemptes de matériel protégé par des droits d'auteur, des marques de commerce ou par des brevets ou encore de matériel ayant précédemment été publié. Les photos nécessitant une licence ou un droit d'utilisation d'un tiers seront réputées inadmissibles. Aucun nom ou logo d'une marque déposée ne peuvent apparaître sur les photos à l'exception de ceux du Commanditaire. Au besoin, les participants sont encouragés à utiliser leur barre d'outils pour brouiller les noms de marque, les logos ou les marques de commerce. Les photos ne doivent pas porter atteinte aux droits ou à la vie privée d'une quelconque personne, en vie ou décédée, ou autrement porter préjudice aux droits individuels, intellectuels ou de propriété d'un tiers quelconque. Les photos doivent être exemptes de matériel illégal ou faisant la promotion du racisme, de l'intolérance, de la violence ou de la discrimination. Les photos doivent être cohérentes avec la réputation commerciale du Commanditaire et convenir à un public de tous âges. Les photos qui, à l'entière discrétion du Commanditaire, contiennent des éléments vulgaires ou inacceptables seront disqualifiées. Les photos qui ne respectent pas les exigences énoncées ou celles qui sont techniquement conformes (à l'entière discrétion du Commanditaire), mais jugées incompatibles avec l'intention et l'esprit du concours, seront réputées inadmissibles. En présentant leurs photos, les participants certifient *(i)* en être les propriétaires, *(ii)* être aptes et autorisés à les soumettre et *(iii)* avoir reçu le consentement de toutes les personnes figurant sur celles-ci.

En soumettant une photo, les participants acceptent de dégager de toute responsabilité le Commanditaire, les concessionnaires et les détaillants participants, les sociétés affiliées, les représentants commerciaux, les distributeurs, les agences de promotion et tout autre fournisseur, ainsi que leurs sociétés mères, leurs sociétés affiliées, leurs filiales, leurs agences de service, leurs entrepreneurs indépendants ainsi que les dirigeants, administrateurs, employés, agents et

représentants respectifs de l'ensemble des organisations impliquées dans le présent défi de toute réclamation, tout dommage, toute dépense, tout coût (y compris les honoraires raisonnables d'avocat) et toute responsabilité (y compris les règlements) découlant de la soumission du participant ou de tout renseignement fourni ou présenté au Commanditaire par le participant.

**PRIX :** Conformément au présent règlement officiel, les participants admissibles recevront les prix suivants pour chaque photo admissible soumise :

- Une (1) insigne numérique HOG (propre à chaque site)
- Une (1) pièce de monnaie défi HOG (propre à chaque site).

*Détails supplémentaires sur les prix.* L'attribution d'un prix est sujette au respect de toutes les exigences stipulées dans le présent règlement officiel. Les taxes redevables sur les prix sont laissées à l'entière responsabilité des gagnants. Le prix et ses composantes ne sont pas transférables. Aucune substitution ou aucun montant en argent équivalent ne sera permis à moins que le Commanditaire n'en décide autrement. Le Commanditaire se réserve le droit de substituer un prix ou une composante de celui-ci par un autre élément ayant approximativement la même valeur au détail. Les prix comprennent uniquement les articles spécifiquement mentionnés dans le présent règlement. Aucun autre prix n'est disponible. Les prix peuvent être soumis à des conditions supplémentaires. Le gagnant assume l'ensemble des frais et des dépenses liés aux prix ou à la participation au défi n'étant pas explicitement spécifiés aux présentes et incluant, sans toutefois s'y limiter, la livraison, l'installation les frais d'activation de service, les taxes de vente et les autres dépenses engagées en acceptant le prix.

**SÉLECTION DES GAGNANTS :** Les photos soumises seront évaluées par les employés ou les représentants du Commanditaire afin de confirmer qu'elles représentent avec exactitude les catégories choisies par le participant et qu'elles sont conformes aux exigences afférentes. Veuillez prévoir un délai de 4 à 6 semaines pour l'examen des photos soumises et la remise des récompenses.

Seules les soumissions effectuées pendant la période du défi seront prises en considération. Si un membre HOG admissible a respecté le présent règlement officiel, notamment en effectuant

un enregistrement admissible au défi et en soumettant les documents requis, le Commanditaire lui attribuera le prix correspondant à cet enregistrement au défi. Limite d'une (1) insigne numérique et d'une (1) pièce de monnaie du défi par enregistrement admissible au défi par gagnant. Les participants ne peuvent recevoir qu'un seul prix par défi d'enregistrement. Ils ne peuvent pas non plus recevoir un ou des prix additionnels pour une même participation. Les prix seront remis aux gagnants par voie électronique (insigne numérique) ou par courrier, expédition ou service de messagerie (pièce de monnaie du défi) à l'adresse indiquée par ces derniers dans leur compte HOG . Il incombe à chaque participant de s'assurer que son adresse de courriel, son adresse postale et les autres renseignements fournis sont exacts et enregistrés dans les dossiers du Commanditaire au moyen de son compte HOG.

**RENONCIATION AUX FINS DE PUBLICITÉ :** Sauf lorsque la loi l'interdit, la participation fait office de consentement au fait que les noms, images, voix et renseignements biographiques comprenant, sans toutefois s'y limiter, les photos soumises dans le cadre du présent défi, peuvent être utilisés par le Commanditaire et ses sociétés affiliées ou mandataires à des fins publicitaires et promotionnelles sans limitations et sans préavis, compensation ou consentement. Il est possible que les photos soient publiées en ligne et accessibles dans le monde entier.

**RESPECT DES RÈGLEMENTS PAR LES PARTICIPANTS :** En s'inscrivant, le participant indique avoir lu, accepté et s'être engagé à respecter ces règlements officiels et consent à ce que tout litige afférent au déroulement du défi, à l'interprétation et l'application des règles, à l'attribution des prix ou à toute autre question afférente soit présenté au Commanditaire qui prendra une décision finale et exécutoire.

**DÉCHARGE DE RESPONSABILITÉS :** Par le fait de sa participation, le participant accepte de dégager de toute responsabilité les parties exonérées à l'égard de toute blessure, perte ou dommage corporel, y compris la mort, ou à la propriété, en tout ou en partie, directement ou indirectement, découlant de l'acceptation ou de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation de tout prix, de la participation à toute activité liée au défi ou de la participation au défi.

VEUILLEZ NOTER : LES RISQUES ASSOCIÉS AU DÉFI SONT ASSUMÉS PAR LES PARTICIPANTS. LES PARTICIPANTS SONT TENUS DE RESPECTER LA LÉGISLATION EN VIGUEUR ET DE NE PAS METTRE EN DANGER LEUR PROPRE SÉCURITÉ OU CELLES DES AUTRES LORSQU'ILS PRENNENT DES PHOTOS OU DANS LE CADRE DE CE DÉFI.

**LIMITATION DE RESPONSABILITÉ :** Les parties exonérées ne sont pas responsables et chaque participant dégage celles-ci de toute responsabilité à l'égard des pertes, dommages, actions, demandes, responsabilités ou réclamations de quelque nature que ce soit découlant d'un prix ou d'une participation au présent défi ou en rapport avec ceux-ci. Sans limiter la portée générale de ce qui précède, les parties exonérées ne seront pas responsables des possibles erreurs typographiques ou autres dans l'impression de ce défi, l'administration du défi, l'annonce des récompenses, y compris l'apparence erronée de qualifications pour toute récompense, toute photo ou tout participant disqualifié pour toute raison mentionnée dans le présent règlement officiel, ou toute perte, tout dommage ou toute réclamation causés par le défi. Les parties exonérées ne sont pas responsables des blessures ni des dommages aux ordinateurs ou aux autres pièces d'équipement de toute personne dans le cadre de la participation au défi ou du téléchargement de matériel relatif à celui-ci. Le Commanditaire et les autres parties exonérées ne reconnaissent aucune responsabilité à l'égard des défaillances ou de toute autre erreur ou transaction et connexion retardée relativement aux systèmes informatiques, au matériel informatique, au site Web du défi ou aux logiciels de natures techniques, humaines ou autres.

Le présent défi s'adresse au public canadien et doit être interprété et évalué dans le cadre des lois canadiennes (comme précisé plus en détail dans les présentes). Les motocyclistes n'étant pas établis au Canada sont priés de s'abstenir de participer au présent défi. AVERTISSEMENT : TOUTE TENTATIVE DÉLIBÉRÉE DE TOUTE PERSONNE D'ENDOMMAGER UN SITE WEB OU DE NUIRE AU DÉROULEMENT NORMAL DU DÉFI EST UNE TRANSGRESSION DES LOIS CRIMINELLES ET CIVILES ET, LE CAS ÉCHÉANT, LE COMMANDITAIRE SE

RÉSERVE LE DROIT DE POURSUIVRE LES AUTEURS EN UTILISANT L'ENSEMBLE DES MESURES PERMISES PAR LA LOI.

**DIFFÉRENDS CONCERNANT L'IDENTITÉ DU PARTICIPANT :** Les candidatures seront réputées avoir été déposées par les titulaires en règle des comptes HOG au moment de l'inscription et de la soumission. En cas de litige, il est possible qu'on demande au participant de fournir la preuve qu'il est bel et bien le titulaire du compte HOG utilisé au moment de l'inscription.

**CHANGEMENTS AU DÉFI, AUX RÈGLEMENTS, ETC. :** Le commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, de modifier, d'annuler ou de suspendre le présent défi, ou de modifier les conditions générales à tout moment, sans préavis individuel, si un facteur quelconque venait perturber l'administration, la sécurité ou le bon déroulement du défi tel que prévu par les présentes conditions générales. Si le Commanditaire choisit de mettre fin au défi, à son entière discrétion, il se réserve le droit, sans toutefois y être obligé, d'attribuer des récompenses aux photos admissibles reçues en date de la résiliation. Toutes les candidatures sont la propriété du Commanditaire et ne seront pas retournées.

**LITIGES/CHOIX DU DROIT APPLICABLE :** SAUF LORSQUE LA LOI L'INTERDIT, CHAQUE PARTICIPANT ACCEPTE QUE : (1) L'ENSEMBLE DES LITIGES, DES RÉCLAMATIONS OU DES CAUSES D'ACTION DÉCOULANT DU PRÉSENT CONCOURS OU DE TOUT PRIX ATTRIBUÉ SERA RÉGLÉ INDIVIDUELLEMENT ET EXCLUSIVEMENT PAR UN TRIBUNAL COMPÉTENT SITUÉ A TORONTO, EN ONTARIO; (2) L'ENSEMBLE DES RÉCLAMATIONS, DES JUGEMENTS ET DES SENTENCES ARBITRALES SERA LIMITÉ AUX FRAIS RÉELS ENGAGÉS, À L'EXCLUSION DES HONORAIRES D'AVOCAT; (3) AUCUN DOMMAGE PUNITIF, ACCESSOIRE, SPÉCIAL, CONSÉCUTIF OU AUTRE, Y COMPRIS, SANS S'Y LIMITER, LE MANQUE À GAGNER, NE POURRA ÊTRE ACCORDÉ (COLLECTIVEMENT, LES « DOMMAGES SPÉCIAUX ») ; ET (4) LE PARTICIPANT RENONCE PAR LA PRÉSENTE À TOUS SES DROITS DE RÉCLAMER DES DOMMAGES SPÉCIAUX ET À TOUS SES

DROITS DE VOIR CES DOMMAGES MULTIPLIÉS OU AUGMENTÉS. LES LOIS DE L'ONTARIO, SANS RÉFÉRENCE AUX RÈGLES SUR LE CHOIX DU DROIT APPLICABLE, RÉGISSENT LE CONCOURS ET TOUS LES ASPECTS QUI S'Y RAPPORSENT. La nullité ou l'inapplicabilité de l'une des dispositions du présent Règlement officiel ne saurait affecter la validité ou l'applicabilité d'une autre disposition. Si une disposition est jugée invalide ou inapplicable, les présentes règles officielles seront interprétées conformément à leurs conditions, comme si la disposition invalide ou inapplicable n'y figurait pas.

**RÈGLEMENT :** Le défi sera organisé conformément au présent règlement officiel, également disponible sur le site ([https://members.harley-davidson.com/fr\\_CA/HOG/HDMN\\_Ride365](https://members.harley-davidson.com/fr_CA/HOG/HDMN_Ride365)), qui prévaut, régit et a préséance en cas de divergence avec les autres documents relatifs au défi.

**CONFIDENTIALITÉ :** Les renseignements personnels identifiables fournis par les participants dans le cadre du présent défi seront utilisés pour la gestion de celui-ci, pour la sélection des gagnants et pour honorer les engagements relatifs aux prix et seront utilisés conformément à la politique de confidentialité du Commanditaire pouvant être consultée à l'adresse <https://www.harley-davidson.com/ca/fr/footer/utility/privacy-policy.html>. À ce titre, chaque participant consent à ce que le Commanditaire, ses sociétés affiliées ou ses mandataires, utilisent ces renseignements personnels identifiables. Chaque participant reconnaît que le Commanditaire et ses sociétés affiliées ou mandataires peuvent promouvoir le défi sur les canaux HOG ou les sites connexes, qui peuvent être liés, directement ou indirectement, à un participant, comme le permet le présent règlement officiel.

**LANGUE :** En cas de divergence ou d'incohérence entre la version anglaise et la version française du présent règlement officiel, la version anglaise prévaudra, régira et aura préséance.